

Compte-rendu du Conseil des écoles de Jarnouzeau et de St Laurent de Cognac du 19 octobre 2018

Participants		
Représentants des parents d'élèves : M ^{me} LACHAUD, M ^{me} PROUX, M. BERGIER, M. FONTAGNE et M. LALUE Excusé : M. GAUFRIAU	Enseignants : M. DUBAELE, directeur de l'école élémentaire M ^{me} WEISS, directrice de l'école maternelle de Jarnouzeau Excusé : M. ROLLET, enseignant	Mairie : M. CHOLLET, Maire IEN : M. LAPEGUE (excusé)
Président : M. DUBAELE		Secrétaire : M ^{me} WEISS

Ordre du jour :
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du procès verbal de la précédente réunion • Aménagements extérieurs et travaux • Budget • Restauration • Sécurité • Transport • Règlement intérieur • Questions diverses

➤ Les différents points à l'ordre du jour sont abordés au cours de la lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Aménagements extérieurs et travaux
<p><i>École maternelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux réalisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Marquage au sol de l'emplacement réservé au stationnement des personnes handicapées. ○ Durant les grandes vacances, remise à neuf des sanitaires qui se trouvent sous le préau : installation de 4 WC enfants, d'un urinoir enfant, d'un WC adulte, d'une douche, de deux lavabos, d'un radiateur, d'un faux plafond, d'une VMC ; changement des huisseries et des luminaires. ○ Installation d'un visiophone. ○ Peinture du pignon et des volets. ○ Vérification des jeux extérieurs et entretien des engins roulants. • <u>Demande de travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Remédier aux nombreuses anomalies dans les nouveaux sanitaires : lavabo non horizontal, robinets trop courts, chasses d'eau défectueuses, fuite d'un WC et d'un lavabo, cloisons non conformes aux plans, joints non réalisés.... Mme Weiss, bien que n'étant pas associée au projet fait tout de même remarquer que le meuble support du timbre d'office ne doit pas être trop avancé car d'une part, l'espace réservé à l'urinoir est déjà restreint et d'autre part, il faut pouvoir accéder facilement au matériel qui sera rangé sous le timbre d'office. Elle fait également part de son inquiétude face à la pose d'un détecteur crépusculaire qui ne permettra plus d'avoir de la lumière dans les toilettes durant la journée. Elle indique que les nouvelles fenêtres sont très étroites du fait de la pose du faux plafond et que la lumière est vraiment nécessaire pour le confort des enfants. Elle ajoute qu'il s'agit certainement d'ampoules à économie d'énergie qui ne sont allumées que le temps du passage aux toilettes : le coût pour la commune n'est donc pas significatif comparé aux dépenses énergétiques globales des deux écoles.

- Terminer la pose de couvercle en acier au-dessus de la trappe d'accès à la fosse. Mettre à niveau la terre et engazonner le pourtour.
- Mme Weiss demande s'il serait possible de rehausser le bouton commandant l'ouverture du portillon : des enfants de GS ont déjà réussi à l'actionner.
Elle indique également que le carillon qui sonne 5 fois, ne s'éteint pas lorsque l'ouverture s'effectue avec la télécommande. Le soir, le temps de la garderie, la sonnerie retentit donc une multitude de fois dans la classe. Elle demande s'il serait possible de n'avoir qu'une seule sonnerie.
D'autre part, un parent d'élève a demandé s'il est possible de remettre la barre de sécurité au portillon afin d'éviter que les enfants ne sortent seuls, durant le temps d'ouverture. M. Chollet explique que cela n'est pas réalisable : si la barre de sécurité est enclenchée au moment où le portillon se déverrouille, la ventouse serait endommagée.

École élémentaire :

• Travaux effectués :

- Pose de baguettes aux angles du sanitaire installé sous le préau.
- Vérification et entretien des jeux extérieurs.
- Fixation de l'aimant qui tient la porte du tableau, dans la classe de M. ROLLET.
- Réglage de la porte d'entrée.
- Vérification des tuiles et changement de deux plaques au niveau du faux plafond de la salle informatique.
- Pose d'un tableau d'affichage à l'entrée de l'école.
- Peinture du portail et des grilles.

• Demande de travaux :

- Pose de câbles qui maintiennent les stores, jusqu'au niveau supérieur de la partie occultée, dans les trois salles : voir s'il est possible d'utiliser de l'adhésif double face pour pallier au problème du perçage.
- Vérification du radiateur de la salle informatique qui ne fonctionne pas.
- Monsieur Dubaele fait part de quelques dysfonctionnements au niveau des nouveaux sanitaires :
 - . absence de distributeur de papier essuie-mains et de distributeur de savon,
 - . absence d'un miroir à hauteur d'adulte,
 - . absence d'aération et absence de chauffage d'appoint : le sol n'arrive pas à sécher et la porte a déjà gonflé,
 - . mauvais réglage ou mauvaise orientation du détecteur de présence qui commande l'éclairage,
 - . les balles et volants restent coincés sur le dessus du WC : est-il possible d'installer un filet à mailles très fines, du haut du sanitaire jusqu'aux poutres du préau ?

Budget

École maternelle

Pas de nouvelles demandes.

École élémentaire

- Un nouveau tapis d'extérieur a été acheté et installé devant la porte du couloir, sous le préau.
- M. Dubaele indique que le matériel informatique est vieillissant. Il faudra donc commencer à envisager son remplacement. Idéalement, il faudrait un lot de portables couplé à un serveur. Il va donc se renseigner, pour savoir s'il existe un plan national de financement.
M. Chollet rappelle que le projet doit être budgétisé avant les vacances de février.

Écoles maternelle et élémentaire

La Communauté de communes qui finance déjà le transport des classes de CP, CE1 et CM1 vers la piscine de Cognac, a lancé pour les autres classes, un plan de financement pour des déplacements culturels. Mme Weiss a donc postulé pour un atelier à la médiathèque et pour un atelier au conservatoire de Cognac. Elle aura les réponses au cours du mois de novembre.

Restauration scolaire

Cantine

Scolarest a mis en place un programme spécifique pour les enfants souffrant d'allergies. Aucun enfant n'est concerné. cette année, sur la commune.

Garderie

Vu le grand nombre d'enfants qui fréquentent la garderie, Mme Weiss demande à M. Chollet s'il serait possible de doubler le groupe : les enfants de l'école élémentaire resteraient dans la cantine avec Mme Cadillon (et pourraient ainsi faire leurs devoirs au calme) pendant que les enfants de l'école maternelle iraient dans la salle de jeux sous la surveillance de Sylvie Paillard (lorsque celle-ci a effectué le dernier tour de bus). Mme Weiss demande également si son contrat et ses qualifications permettent cette organisation. M. Chollet confirme que cela est possible. Il propose d'effectuer une période d'essai. Il précise que Sylvie Paillard ne pourra pas effectuer de ménage en quittant la salle et qu'il faudra veiller à ce que les parents passent par la cantine pour avertir Mme Cadillon du départ de leur enfant.

Transport

Mme Weiss a remarqué que Sylvie Paillard laisse le moteur du bus allumé lorsqu'elle va chercher les enfants à la garderie. Elle fait part de son inquiétude quant au risque de vol. Une information sera donnée en ce sens, par M. Chollet, à Sylvie.

M. Chollet rappelle que seuls 6 enfants peuvent monter dans le bus, à l'arrière. M. Weiss explique que, certains soirs, tous les enfants de l'école maternelle ne pourront donc pas prendre le bus. Un roulement sera donc mis en place afin que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants qui soient pénalisés.

M. Bergier fait part de son questionnement quant à l'absence de sièges auto dans le bus. M. Chollet explique que les rehausseurs présentent des risques pour les plus jeunes pour qui la ceinture passe au niveau du cou. Il explique que pour des raisons techniques, il n'est pas possible de mettre des sièges auto adaptés aux enfants de la maternelle et que, dans le cadre du transport collectif, ces sièges ne sont pas obligatoires. M. Bergier lui demande de toutefois se renseigner auprès de l'assurance pour être certain que tout soit bien en règle.

Sécurité et hygiène

M. Rollet et Mme Weiss se sont inscrits à une formation concernant le maniement des extincteurs.

Les exercices d'évacuation et de mise à l'abri ont été effectués le 26/09/18 et le 10/10/18 à l'école maternelle ; le 28/09/18 et le 17/10/18 à l'école élémentaire. Mme Weiss rappelle le rôle et l'importance de ces exercices. Elle explique qu'en cas de risque majeur, les parents ne doivent pas venir chercher leur enfant à l'école mais prendre contact avec la mairie.

Un gendarme en charge de la sécurité des bâtiments est venu visiter l'école élémentaire. Il a noté qu'il faudrait poser des grilles au-dessus du mur qui se trouve à l'arrière des buts, que le portail n'est pas assez haut, que sur les vitres du couloir devrait être posé un film occultant et qu'un verrou au sol permettrait de pouvoir fermer la porte d'entrée de l'intérieur.

Mme Weiss fait remarquer que lors de l'exercice de mise à l'abri anti-intrusion, le problème de la clé s'est posé : il faut l'avoir sur soi pour pouvoir s'enfermer dans le dortoir. M. Chollet propose l'installation de verrous.

Mme Proux fait remarquer que le malaise de Mélanie a mis en évidence le fait que les enfants ne doivent pas être laissés seuls à l'entrée de l'école : il faut s'assurer de la présence d'un adulte. Cette remarque, valable également pour Sylvie Paillard, lui sera communiquée.

Elle confirme l'intérêt de préparer les enfants aux premiers gestes à faire en cas d'urgence.

Organisation de la semaine scolaire

L'organisation du temps scolaire satisfait les parents et les enseignants. Cependant, Mme Weiss fait remarquer que cette année, il y a déjà 10 enfants qui ne font plus la sieste. Le groupe important ne permet plus d'effectuer des activités manuelles, des jeux de société ou d'utiliser les ordinateurs. Se pose alors la question de la gestion du groupe : est-ce que la seconde personne qui devait intervenir à partir du mois d'avril va être recrutée plus tôt ou bien, faut-il dédoubler le groupe et laisser quelques enfants en autonomie ? M. Chollet opte pour la deuxième solution et propose de refaire un point aux vacances de Noël ou de février.

D'autre part, Monsieur le Maire explique que le coût de cette organisation est important pour la commune : financement des intervenants pour les NAP et du personnel municipal, le mercredi. Il ne sait pas si le budget 2019 permettra de poursuivre cette organisation à la prochaine rentrée. Le conseil municipal qui doit voter le nouveau budget sera amené à se prononcer rapidement.

Questions diverses

Règlement intérieur

Les règlements intérieurs des deux écoles sont lus. Quelques modifications y sont apportées avant validation.

La proposition de M. Lalue de communiquer les règlements intérieurs en même temps que les convocations est retenue pour les prochaines années ; elle permettra ainsi aux parents d'en prendre connaissance avant le Conseil.

Effectifs réels

10 PS / 5 MS / 7 GS : 1 arrivée en septembre

6 CP / 5 CE1 / 6 CE2 / 11 CM1 / 4 CM2 : 1 arrivée en septembre et 1 départ un octobre.

La séance est levée à 21h10

Fait à Saint Laurent de Cognac, le 2 novembre 2018

Le Président du Conseil d'École
M. DUBAELE



La secrétaire de séance
M^{me} WEISS

